

Aux Municipalités des 56 Communes de la région Morges-Aubonne-Cossonay

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les délégué·es du Conseil intercommunal,

Les délégué·es ARASMAC des communes sont convoqué·es en séance ordinaire du Conseil intercommunal

Jeudi 26 septembre 2024 à 19h00 Grande Salle, Lully

Ordre du jour :

- 1. Signature de la liste des présences
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Assermentation nouveaux conseillers communaux
- 4. Adoption du procès-verbal du 20 juin 2024
- 5. Préavis N°03/09.2024 "Budget 2025"
- 6. Préavis N°06/09.2024 "Nouveau statut du personnel fixe de l'ARASMAC"
- 7. Election d'un e président e du Conseil intercommunal
- 8. Communications du Bureau
- 9. Communications du Comité de direction ARASMAC

Communes AJEMA uniquement

- 10. Venue d'Habilis Conseil : résultats finaux de l'étude sur la gouvernance de l'AJEMA (comme cela a été annoncé lors de leur première venue)
- 11. Préavis N°02/09/2024 "Création de nouvelles places d'accueil au sein du Réseau AJEMA 24 Places d'accueil préscolaire Denges"
- 12. Préavis N°04/09.2024 "Extension de l'UAPE Les P'tits Bouchons à Féchy passage de 60 à 144 places"
- 13. Préavis N°05/09.2024 "Passage de 22 à 33 places subventionnées au sein de la structure "Là-Haut" à Aubonne"
- 14. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance)

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les délégué·es, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil intercommunal

Président

Marta Da Cunha Secrétaire